

TOUT UN SYMBOLE !

L'ENAC MONTRE L'EXEMPLE, LA DGAC DOIT SUIVRE

FO a défendu l'importance de disposer de protections hygiéniques dans les WC. En 2025, nous avons enfin réussi à faire prendre conscience que ces protections sont des produits d'hygiène de base, au même titre que le savon ou le papier toilette, et que les mettre à disposition des employées devait être une évidence. L'ENAC va déployer ces distributeurs sur 6 bâtiments en 2025, et FO veillera à ce que la démarche se poursuive les autres années.

Les protections périodiques ne sont pas un luxe : elles répondent à un besoin essentiel. Les rendre accessibles dans les toilettes de la DGAC participe à la dignité au travail et à l'égalité professionnelle. Cette mise à disposition favorise un climat de bien-être dans les services. On a beau tout prévoir et être des femmes hyper organisées, il ya toujours des moments où l'on se fait surprendre. Et finalement, on s'en prend à nous-même en espérant trouver une collègue pour nous dépanner. Alors que non, nous devrions disposer de ces protections dans les WC, tout simplement.

Pourquoi est-ce important ?

Pour l'égalité : Les menstruations ne doivent plus constituer un frein à l'activité professionnelle. Fournir des protections périodiques est un acte de reconnaissance des besoins spécifiques de chacune.

Pour l'hygiène et la santé : Tout comme le savon ou le papier toilette, les protections périodiques sont un produit d'hygiène de première nécessité.

Pour la responsabilité sociale : Les services qui s'engagent dans cette démarche ont une occasion de montrer qu'ils sont responsables et soucieux du bien-être de leurs équipes. L'administration doit être exemplaire.

Le SNNA FO demande ainsi à tous les autres services de suivre l'exemple de l'ENAC. L'accès aux protections périodiques est une question de dignité, d'hygiène et d'égalité, et ne doit plus faire débat. Généralisons la mise à disposition gratuite de protections périodiques dans l'ensemble des toilettes des lieux de travail.

